



Compte rendu du Conseil municipal du 29 mai 2007

Présidence de M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne
Secrétaire : Madame FLOURIOT-BRISTOT

Présents :

M. HÉRAULT, Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne, Mme DUCASSÉ, M. MEILLAT, Mme MANTE, Mme HERFELD, M. COURTOIS, M. TARER, M. VEYRAT, M. BRAT, M. FEYDEL
Adjoints au Maire

Mme MAREST, M. PERRIOT, Mme MOULINET-SIAT,
M. ARNOL, Mme BINELLO, Mme RENVOISÉ,
Mme DUPEYRAT, M. LAURENT, M. LECHEVALIER,
Mme FLOURIOT-BRISTOT, Mme FILIP, M. BANQUY,
M. VUCÉKOVIC, M. MIALET, M. GUILLEMENOT
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

Mme BAZIN ayant donné procuration à M. FEYDEL
Mme BOLLIET ayant donné procuration à Mme DUCASSE
Mme LE NOXAIC ayant donné procuration à Mme MANTE
M. POTIER ayant donné procuration à Mme DUPEYRAT
Mme AUBERT ayant donné procuration à M. HÉRAULT
Mme PERROT ayant donné procuration à Mme MAREST

Excusée

Mme BERNARD

Absents :

M. BOUISSET
M. JOSSE
M. ZAMMIT

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2007

Monsieur le Maire propose de retirer la délibération portant sur le marché négocié concernant l'extension du logiciel de gestion de la médiathèque et d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Dépôt du permis de démolir du préau de l'école maternelle Hélène Boucher
- Reconstruction du groupe scolaire Hélène Boucher : autorisation donnée au Maire pour lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offre ouvert

ADOpte À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour de la présente séance ainsi modifié

Mme FILIP entre en séance à 20h38

M. BANQUY entre en séance à 20h40

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

La pérennisation de l'activité du marché géré en régie municipale et créé par délibération du 03 juin 2002, et l'ouverture de la halle Saint Hubert et le transfert définitif de l'activité de ce marché municipal géré en régie sur le nouveau site de la halle et à ses abords

FIXE À L'UNANIMITÉ

A compter du 4 juillet 2007, les tarifs des droits de place sur le marché municipal de Montgeron comme suit :

- redevance animation	2,00 euros
Abonné	
- tarif avec prêt de matériel	2,60 euros m/l
- tarif sans prêt de matériel	1,80 euros m/l
Volant extérieur :	
- tarif avec prêt de matériel	2,90 euros m/l
- tarif sans prêt de matériel	2,20 euros m/l

et dit que les droits de place seront perçus à la quatorzaine pour les commerçants abonnés et journalièrement pour les commerçants non abonnés

MODIFIE À L'UNANIMITÉ

La programmation présentée au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale par la Commune et les associations montgeronnaises pour l'année 2007 et approuvée par le Conseil Municipal du 15 février 2007, prend acte des projets menés par les associations relevant de l'intérêt communautaire et de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville 2007, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, du Conseil Général de l'Essonne, du Conseil Régional Ile de France et de la Caisse d'Allocations Familiales, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette programmation

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à ratifier les termes et à signer la convention formalisant les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école Sainte Thérèse entre la Commune de Montgeron et l'Etablissement de l'école Sainte Thérèse

AUTORISE À LA MAJORITÉ

Abstentions : MM. BANQUY, VUCÉKOVIC, MIALET, GUILLEMENOT

Monsieur le Maire à lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition du matériel informatique destiné à la médiathèque, à passer et à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

Le projet de création des points d'arrêts de bus prolongeant la ligne B « Gare de Vigneux-Gare de Montgeron » en heure de pointe avec la mise en accessibilité desdits points d'arrêts pour les personnes à mobilité réduite, décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet, sollicite les subventions de la Région Ile de France et du Syndicat des Transports d'Ile de France au taux de 50% du montant HT des travaux pour chacun d'eux, autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer toute convention ou acte relatif à ces demandes

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

D'appliquer, à compter du 1^{er} juin 2007, les nouvelles conditions de versement de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures, à savoir le versement de cette indemnité aux agents exerçant des fonctions d'encadrement ou une mission spécifique nécessitant une technicité particulière et appartenant aux grades d'attachés, de rédacteurs, d'éducateurs des APS et animateurs, d'adjoints administratifs de 2nde classe, de 1^{ère} classe et d'adjoints administratifs principaux, d'adjoints d'animation de 1^{ère} classe et principaux, et dit que les revalorisations légales et réglementaires qui pourraient intervenir seront appliquées automatiquement

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

La création de dix-sept emplois saisonniers relevant des filières animation et technique pour les mois d'été 2007

PROPOSE À L'UNANIMITÉ

D'intégrer au village sport un travail sur le handicap et le sport en collaboration avec le Comité Départemental de sports adaptés de l'Essonne et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec ledit Comité pour l'intégration des jeunes handicapés au Village Sport 2007 pour la période du 09 au 20 juillet 2007

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

De reconduire la participation de la ville à l'opération « Packs Sacs à Dos » et autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général de l'Essonne la charte de qualité de l'opération

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement d'un chèque émis les AGF en dédommagement d'un sinistre survenu le 26 février 2006

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement d'un chèque émis la MACIF en dédommagement d'un sinistre survenu le 24 juillet 2007

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

De fixer à 200 € la rémunération de l'auteur intervenant à la bibliothèque municipale le 2 juin 2007

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

De confier à M. BRAT et Mmes MAREST et MOULINET-SIAT la mission de représenter la ville de Montgeron du 28 juin au 1^{er} juillet inclus à Povoia de Varzim (Portugal) à l'occasion de la fête traditionnelle de la Saint Pierre

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

Le projet de démolition du préau de l'école maternelle Hélène Boucher et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de démolir relatif à cette opération

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à lancer la consultation selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert relative à la construction du groupe scolaire Hélène Boucher, Chemin des Saules, et à passer et signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

La Séance est levée à 21 heures 39 minutes

Gérald HÉRAULT

Maire de Montgeron

Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne